



Arquennes, le 14 novembre 2017

Tel : 067/87 86 72 – 0476/41 82 53

e-mail : ec.arquennes@gmail.com

Objet : Gestion des repas chauds : modification des tarifs à partir du 8 janvier 2018

Madame, Monsieur,
Chers parents,

La gestion financière des repas chauds étant totalement prise en charge par l'Administration Communale de Seneffe, veuillez prendre note des différents changements.

Le service des repas chauds a débuté le **lundi 4 septembre**.

Le fournisseur reste la société **SODEXO**.

Coût du repas : (01/09/2017) **3,5€** → (08/01/2018) **4€** pour les élèves de la section maternelle.

(01/09/2017) **4€** → (08/01/2018) **5€** pour les élèves de la section primaire.

Si vos enfants désirent uniquement un potage, le coût de ce dernier sera de **0,50€**.

Le paiement se fera **uniquement au moyen d'un bulletin de virement** envoyé par le Service des Finances de la commune de Seneffe à chaque fin de mois.

Les enfants doivent s'inscrire **pour la semaine complète**.

En cas d'absence, il sera impératif de prévenir dès le matin avant 9 heures le titulaire ou le directeur directement de vive voix ou par téléphone exclusivement au numéro suivant : 0476/41 82 53. Sans cela, les repas seront dus et facturés.

Les menus vous seront communiqués chaque début de mois. Les réservations ne seront prises en compte que si elles sont réalisées, au plus tard, le dernier jour de la semaine précédant la distribution.

Pas de réservations le lundi ni en cours de semaine sauf pour des cas exceptionnels.

Afin d'avoir une notion du nombre de repas chauds à servir, merci de compléter le talon ci-dessous et **de le remettre à l'école pour le lundi 18 décembre 2017** au plus tard au titulaire de votre enfant..

JM Hamaide - Directeur

À remettre au titulaire de votre enfant pour le lundi 18 décembre 2017

A partir du 8 janvier 2018, mon enfant:

Nom..... Prénom..... Classe :.....

- prendra quotidiennement un repas chaud * (potage, plat, dessert)
- prendra occasionnellement un repas chaud * (potage, plat, dessert)
- prendra quotidiennement un potage *
- prendra occasionnellement un potage *
- ne prendra jamais de potage *
- dînera quotidiennement avec ses tartines et boissons apportées de la maison *

*Supprimez ce qui ne convient pas.

Signature du chef de famille :.....